

La lettre du Fonds Pierre-Bassot - Hôtel de Conny

n°7 (2021 - 2022)

« ...Une attention particulière sera portée à la culture française et européenne, à la musique tonale des XVII^e au XX^e siècle et aux arts décoratifs et figuratifs correspondant au caractère historique de l'Hôtel de Conny » (Statuts, article 2 : objet).

Premier fonds de dotation créé en Bourbonnais, et premier dédié en France à la musique classique et au patrimoine, le Fonds Pierre-Bassot entame sa quinzième année d'existence. Parmi ses buts statutaires figurent la pérennisation de son siège, l'hôtel de Conny à Moulins, et son utilisation conforme aux missions du Fonds. L'effacement progressif de l'usufruit privé de l'hôtel et l'achèvement du gros-œuvre de son orangerie ouvrent une étape décisive dans sa mise en valeur et celle du patrimoine musical du Fonds.



Touchantes retrouvailles

C'est pour la claveciniste Lisa Crawford (ci-contre) et suivant ses instructions que Dowd avait créé, en 1972, la copie de grand clavecin français de Blanchet acquis en 2005 par Pierre Bassot. Ayant appris, grâce aux concerts des *Solistes de demain*, que cet instrument, « son premier Dowd », se trouvait à l'hôtel de Conny, Lisa Crawford est venue spécialement de Californie pour le retrouver et documenter la peinture de sa table d'harmonie. Celle-ci est l'œuvre de Sheridan Germann, d'après la table d'harmonie d'un clavecin de Nicolas Dumont datant de 1697. Lisa Crawford préparait un hommage à Sheridan Germann, récemment décédée, qui a décoré les clavecins des plus grands facteurs du monde. À cette occasion, Lisa Crawford a bien voulu livrer ses souvenirs musicaux à quelques invités et leur offrir un moment musical chargé d'émotion. Le projet d'une résidence d'artistes qu'elle animerait à l'hôtel de Conny avec ses étudiants au printemps 2024 a été évoqué.



Quelques activités soutenues par le Fonds

Le Fonds a soutenu par son mécénat deux concerts des *Solistes de demain* en 2021. Il en a lui-même organisé trois en 2022. Le clavecin Dowd a été prêté au festival « Bach en Combrailles » et aux Journées musicales d'Automne de Souvigny.

Concert à l'Institut de France - Neil Stratford, conservateur émérite du British Museum et membre correspondant étranger de l'Institut, spécialiste de Cluny et de l'Art roman, a beaucoup œuvré à Souvigny. À l'occasion de la parution de son ouvrage : *La Coupe de sainte Agnès*, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il offrait un concert et une réception à l'Institut le 7 octobre 2022. Le concert, organisé et cofinancé par le Fonds Pierre-Bassot, pour remercier Neil Stratford de son apport au Bourbonnais, a permis d'entendre le Quatuor Tchalik et le violoncelliste Edgar Moreau dans le *Quintette à deux violoncelles* de Schubert et la *Cavatine* du *Quatuor à cordes* n°13 de Beethoven.



Parmi les invités de Neil et Jenny Stratford, on remarquait plusieurs membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : M. Yves-Marie Bercé, ancien directeur de l'École nationale des Chartres, accompagné de M^{me} Françoise Bercé, inspecteur général du Patrimoine honoraire ; M^{me} Nicole Bériou ; MM. André Vauchez, ancien directeur de l'École française de Rome et Nicolas Grimal, secrétaire perpétuel, accompagnés de leurs épouses ; Michel Zink, secrétaire perpétuel honoraire, membre de l'Académie française. On notait aussi la présence de S.A.S. le prince Charles-Henri de Lobkowitz ; S.E. Véronique Bujon de l'Estang, ancien ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès du Royaume de Danemark ; MM. Hervé Danesi, secrétaire général de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Frédéric Didier, architecte en Chef du château de Versailles ; Laurent Poirier, délégué de la Fondation du Patrimoine pour l'Allier et pour la candidature des sites clunisiens à l'UNESCO.

Concert en hommage à Adrien Dugay-Leyoudec - Adrien a vécu son enfance à Moulins. Les habitués des concerts des *Solistes de demain* se souviennent de sa présence aux côtés de son frère et de ses parents, notamment lors des concerts organisés au musée Anne-de-Beaujeu, dont sa mère était la conservatrice. Engagé dès le 1^{er} mars 2022 dans la Légion internationale pour la défense de l'Ukraine, Adrien est mort à Kharkiv le 25 juin, à l'âge de vingt ans. Pour honorer son sacrifice et sa famille, le Fonds Pierre-Bassot a organisé un concert le samedi 15 octobre 2022 en la chapelle Sainte-Claire de Moulins. Devant une église comble, où l'émotion était palpable, se sont produites deux virtuoses ukrainiennes réfugiées de Kyiv, **Katerina Kulikova**, professeur à l'Académie nationale de Musique et **Tatiana Koichurenko-Vavilina**, Premier Violon assistant-solo de l'orchestre de l'Opéra national d'Ukraine, Premier Violon de l'Orchestre symphonique et du Chœur de Kyiv. Suivant le souhait de la famille, les contributions volontaires du public, s'élevant à 2 660 €, ont été reversées par le Fonds à l'association *Agir ensemble pour l'Ukraine* et un don généreux a été fait au Fonds par les parents d'Adrien.





Une page de l'histoire de l'hôtel de Conny

Son Altesse Royale la princesse Françoise de Bourbon Parme, petite-fille de Robert I^{er}, dernier duc régnant à Parme, veuve du prince Édouard de Lobkowitz, a élu résidence en Bourbonnais, à proximité du château familial de Bostz, durant la pandémie de 2020. Elle a habité l'hôtel de Conny d'octobre 2020 à mai 2022.

Membre de la délégation du Saint-Siège aux Nations Unies entre 1990 et 1995, d'une activité inlassable en faveur du Liban, la princesse a fondé l'association Malte-Liban en 1987 avec le prince Édouard, devenu en 1980 ambassadeur de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte au Liban. L'ordre y gère douze centres médico-sociaux. Depuis sa résidence moulinoise, la princesse a continué à suivre leur activité et celle de l'association qui les finance.

Fidèle au Bourbonnais, où son père le prince Xavier avait voulu élever sa famille sur les terres ancestrales, la princesse a apporté à plusieurs occasions, durant son séjour, son soutien au projet de restauration de l'église de Souvigny porté par la Fondation du patrimoine, et au sauvetage de la chapelle neuve des Bourbons qui s'y trouve en état de péril.

Remise de la médaille de la famille Lobkowitz à l'hôtel de Conny par S.A.R. la princesse Françoise de Bourbon Parme, 11 octobre 2020, en présence de son fils S.A.S le prince Charles-Henri, M. Philippe de Vault et Mme, née Yseult de Conny, M. le chanoine Claude Herbach, recteur de la cathédrale de Moulins, et M. Laurent Poirier, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.

Travaux à l'hôtel de Conny

La restauration de la façade XVII^e s. sur cour a été achevée en 2022. Les dernières finitions ont été apportées à l'appareil de briques polychromes à motif losangé. Les trois appuis de fenêtre de l'étage du corps central ont été restitués à l'identique de ceux qui subsistaient. Les trois lucarnes des combles ont été restaurées : la lucarne centrale a retrouvé ses trois boules décoratives et son fronton, qui présentait des traces de sculpture, a été orné d'un blason aux armes de la famille de Conny.

L'usage privé du rez-de-jardin et d'une partie de l'étage de l'hôtel ayant cessé en 2022, d'importants travaux y sont en cours depuis le mois de décembre pour supprimer les cloisonnements modernes et restituer les volumes et les circulations originels de l'hôtel.

Une fois ces travaux achevés, les intérieurs seront régulièrement accessibles aux visiteurs ⁽¹⁾. Outre la découverte d'un hôtel particulier moulinois, l'ouverture au public permettra de valoriser les collections du Fonds. Des espaces d'expositions temporaires sont en cours d'aménagement. Les visites guidées s'accompagneront d'une démonstration des instruments historiques à clavier (épinette, clavecin, pianoforte des XVIII^e et XIX^e siècle, pianos anciens droit et à queue).



Au rez-de-jardin : suppression du faux-plafond, du parquet flottant posé sur moquette, restauration du plancher de chêne et du réseau électrique.

Les communications avec le vestibule avaient été condamnées pour isoler une partie privative (à gauche). Leur rétablissement restitué à celui-ci sa luminosité et sa double exposition (à droite).



À l'étage : Découverte du mur est de la galerie sur rue, masqué par la cloison d'une salle de bains : trumeau en dessus de porte et arcade du poêle. Démolition en cours des cloisonnements de la galerie sur rue, restituant l'espace initial d'une soixantaine de mètres carrés. Les travaux de démolition ont été effectués par nos soins. 5 tonnes de gravats ont été évacuées.

(1) Nous avons reconduit en 2021 et 2022 la convention signée avec Moulins, Ville d'Art et d'Histoire, autorisant déjà l'accès public des extérieurs de l'hôtel lors des Journées du Patrimoine et dans le cadre de visites guidées mensuelles.

La gestion du Fonds

Le cabinet d'expertise comptable Implid a procédé à l'évaluation des éléments d'actif et de passif au 31 décembre 2020, puis établi les comptes de 2021, et procède actuellement à l'établissement du bilan et du compte de résultat de l'année 2022. Les biens immobiliers ont été amortis selon la méthode dite par composants. Les biens mobiliers figurant à l'actif ont été comptabilisés soit pour leur valeur d'acquisition, soit pour leur valeur estimée en don.

Le total du bilan de 2021 se monte à 1 305 717,35 € ; le chiffre d'affaires HT est de 0 € ; le résultat net comptable de 492 950 €. L'actif se répartit en parts à peu près équivalentes entre immobilier (terrains, constructions) et mobilier (autres immobilisations corporelles : partitions et autographes, peintures et arts graphiques, meubles et objets d'art décoratif, instruments de musique, livres) ⁽¹⁾.

Investissement immobilier – Le legs d'Anne-Marie Bassot, délivré en 2021, comprenait essentiellement deux immeubles. Les administrateurs ayant jugé qu'ils étaient difficiles à rentabiliser du fait de leur nature ou leur éloignement, le Fonds a décidé de les vendre afin d'acquérir un immeuble de rapport à Moulins. L'acte authentique a été signé le 8 mars 2023. Le Fonds dispose donc, désormais, de revenus réguliers, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Ceux-ci couvriront les charges immobilières actuelles du Fonds (maison Regrain, orangerie, maison Chérion). Ce n'est qu'une première étape : il est essentiel que nous puissions, dans l'avenir, disposer d'autres ressources afin de pouvoir assurer la transmission au Fonds de l'hôtel de Conny, et le financement des actions de mécénat entrant dans ses missions statutaires. Parmi elles, l'aide aux jeunes musiciens reste prioritaire, mais nous souhaitons aussi agir dans le domaine du patrimoine bourbonnais et de l'histoire de l'art.

Vente aux enchères – Une vente aux enchères a été organisée au bénéfice du Fonds le 7 novembre 2022 à partir de 169 lots offerts par des particuliers. Le produit de la vente a été de 15 157,70 €. La maison de vente Métayer Mermoz de Moulins, organisatrice, a fait abandon des frais de vente, soit 3 543 €, au titre du mécénat.

(1) Ce patrimoine n'inclut pas l'usufruit de l'hôtel de Conny, qui reste privé tant que les revenus du Fonds ne permettent pas à celui-ci d'en assumer les charges.

Dossier : le legs au Fonds un acte de mécénat pour le Bourbonnais et le patrimoine, et une optimisation fiscale

Les fonds de dotation disposent, de par la loi, de la grande capacité juridique, les autorisant à recevoir dons et legs de toute nature exonérés de droits de mutation. Tout don ouvre droit à défiscalisation.

En contrepartie, les fonds de dotation sont interdits de subventions publiques.

Les fonds de dotation « non consommables », comme l'est le Fonds Pierre-Bassot, ne peuvent dépenser leur capital et doivent exclusivement vivre des revenus de celui-ci. Il leur est loisible de modifier la composition de ce capital.

Plusieurs legs ont déjà été délivrés au Fonds Pierre-Bassot, soit en numéraire (legs Caradec, 2017 ; legs Genebrias de Gouttepagnon, 2019), soit en nature (legs Daudin : bibliothèque musicale et discothèque, 2018). Le legs Regrain, en 2018, consistait en un immeuble mitoyen de l'hôtel de Conny. Le Fonds a été en 2020 le légataire universel d'Anne-Marie Bassot dont la succession comprenait deux biens immobiliers à Yzeure et Agde, des avoirs bancaires et des biens mobiliers.

Le legs de biens mobiliers au Fonds permet d'être assuré que les biens légués (meubles, collections, instruments de musique...) seront conservés en Bourbonnais. Le Fonds recevant un legs mobilier souscrit, de ce point de vue, un contrat moral avec le légateur : il s'engage non seulement à conserver le bien, mais aussi sa mémoire.

Dans le cas de Michel Daudin, chef de chœur et mélomane, le Fonds a été, suivant ses volontés testamentaires, destinataire



ci-dessus : vue partielle de la discothèque léguée par Michel Daudin

de « son héritage intellectuel et culturel (archives artistiques telles que livres, phonogrammes, vidéogrammes) ».

Une fois transférées au Fonds, sa bibliothèque musicale et sa discothèque ont été repérées par un marquage. Leur inventaire, en cours, spécifie leur provenance. De la sorte, la personnalité artistique du légateur est pérennisée. Le legs au Fonds se présente ainsi comme

un acte mémoriel, à l'opposé des dispersions anonymes en vente publique.

Dans le cas des instruments et partitions de musique, cette dévolution leur assure, de surcroît, une utilisation au profit des jeunes talents aidés par le Fonds.

Le legs immobilier – Le Fonds devant vivre des revenus de son patrimoine, les revenus immobiliers constituent une ressource préférentielle. C'est pourquoi les immeubles légués par Anne-Marie Bassot, n'étant grevés d'aucune clause d'obligation et ne produisant pas de revenu, ont été vendus pour acquérir un bien de rapport, ce qui ne modifie pas la nature du capital. La recherche de ces biens de rapport n'exclut pas que le Fonds gère un immobilier qui n'a pas pour but de produire des revenus, mais de l'aider à la réalisation de ses missions d'intérêt général.



Ainsi, conformément au souhait exprimé oralement par le légateur, est-il prévu d'affecter la maison léguée par Guillaume Regrain prioritairement à l'accueil des jeunes musiciens, plutôt que d'en faire un investissement locatif.

ci-contre : la maison léguée par Guillaume Regrain, future maison des musiciens, mitoyenne de l'hôtel de Conny.

Le legs universel, avec ou sans délivrance de legs particuliers – En l'absence d'héritiers réservataires (parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, conjoint), une personne peut instituer par testament un fonds de dotation légataire universel. Cette disposition peut permettre de favoriser le fonds, sans pour autant léser ceux à qui le légateur souhaiterait également transmettre des biens. Elle revient à économiser d'importants droits de mutation (voir l'exemple page suivante).

Le légataire universel est une personne physique ou morale choisie par le testateur. Il est habilité à entrer en possession soit de tout l'héritage, soit d'une partie de celui-ci dans le cas où le testateur a prévu des legs particuliers. Dans ce cas, le légataire universel devra veiller à la délivrance de ces legs particuliers ; ils peuvent être stipulés nets de frais et droits. Le légataire universel est l'interlocuteur du notaire dans le règlement de la succession.

L'exemple pratique suivant a été donné au Fonds Pierre-Bassot par maître Lionel Devic, avocat associé chez Delsol Avocats et spécialiste du droit des fonds de dotation :

Une personne sans descendance directe envisage de léguer son patrimoine de 100 000 € à un parent au-delà du 4^{ème} degré, ou à un non parent. L'héritier devra acquitter 60% de droits de succession, soit 60 000 €. Il lui restera donc 40 000 €.

En revanche, si le testateur institue le fonds de dotation comme légataire universel, à charge pour lui de délivrer un legs particulier à cet héritier à hauteur de 40 000 € nets de droits, le fonds devra verser à celui-ci ces 40 000 € ; mais, puisque le fonds est pour lui-même exonéré de frais de mutation, il ne devra acquitter au Trésor public que le montant des droits afférents à ce legs particulier, soit 60% de 40 000 € (= 24 000 €). Sur la succession totale de 100 000€, l'héritier particulier n'aura en aucune façon été lésé, mais il restera pour le fonds la valeur de l'économie réalisée sur les droits de succession, soit dans cet exemple 36 000 €.

Sur les 100 000 €	
Régime ordinaire	Le fonds de dotation légataire universel
L'héritier particulier reçoit 40 000 € Le Trésor public reçoit 60 000 €	L'héritier particulier reçoit 40 000 € Le Trésor public reçoit 24 000 € Le fonds conserve 36 000 €

NOUVELLES ACQUISITIONS

Don d'un piano historique

Le Fonds a reçu en don un piano droit grand format du facteur parisien A. Frank, « Passage Colbert n°23-25 », entre 1851 et 1864. La tradition en fait un cadeau offert à l'une de ses maîtresses par le duc de Morny. D'une finition luxueuse, le piano est en bois de placage à vernis noir à incrustations et accessoires de bronze doré. Il possède 7 octaves (la-la). Il a été restauré par André Garnier à Montluçon avant 1996, se présente en état de jeu, accordé, avec mécanisme, cordes, chevillage et feutres entièrement revus. J. Frank, exilé polonais, fonda en 1833 une manufacture rue Grammont puis Galerie Colbert, rue Vivienne, à Paris. Il mourut en 1851. Sa veuve poursuivit la production jusqu'en 1864. Les pianos portent d'abord le marquage « J. Frank » puis « A. Franck ».

Manuscrits musicaux autographes, lettres et écrits autographes de musiciens [m.a.s. = manuscrit autographe signé ; l.a.s. = lettre autographe signée] : Correspondance de **Charles Gounod** à **Charles Gay** (voir la *Lettre* du Fonds, n°6) : 10 l.a.s. échelonnées de 1864 à 1892, portant sur des sujets musicaux et religieux, comportant en tout 36 p. – **Charles Gounod** : m.a.s., *Dieu et l'homme, études philosophiques*, 8p. –

Gabriel Fauré, carte de visite autographe signée : « Les fonctions que j'occupais à la Maîtrise de la Madeleine sont occupées maintenant par M^r l'abbé Chérion... » (l'abbé Augustin Chérion, successeur de M^r de Conny à la maîtrise de Moulins.)

Partitions et livres musicaux rares : **Reynaldo Hahn**, *Méodies* et *Études Latines*, deux recueils de partitions avec envoi autographe signé, Heugel, 1895 et 1900.

Souvenirs musicaux, iconographie musicale : Portrait du compositeur **Charles Gounod**, c. 1859, tirage sur papier salé monté sur carton d'origine, légendé à l'encre sur le montage par le peintre d'histoire Camille Auguste Gastine (1819-1867) : « Gounod compositeur de musique auteur du Faust » – **Philippe Gaubert**, grande photographie par Louis Roosen dédicacée et signée, 1936.

Autres autographes : **Adrien de Conny**, l.a.s. au souverain pontife (Pie IX) à propos de l'organisation des paroisses de Vichy, c. 1860.

Beaux-Arts, arts décoratifs : Félix Lecomte (d'après), la reine Marie Antoinette, buste en marbre, XIX^e s. – Sèvres, buste en biscuit de porcelaine dure représentant le duc d'Angoulême – Pierre lithographique pour *Sylvie*, poésie de Barbier et Carré, musique de **Charles Gounod**.

Mobilier : Mobilier provenant de la vente du château des Garennes à Verneuil-en-Bourbonnais : suite de quatre fauteuils gondole, vers 1830 – Canapé et deux fauteuils à crosses, garniture au petit point sur soierie à motifs de paysages et de châteaux, vers 1830.



La Lettre du Fonds Pierre-Bassot, N°7 (2021-2022), février 2023. Pour toute correspondance :

Fonds Pierre-Bassot, hôtel de Conny, 28, rue de Bourgogne, 03000 Moulins. Président : Antoine Paillet.

Lettre d'information périodique. Anciens numéros consultables en ligne : www.solistes-de-demain.com, ou disponibles sur simple demande écrite.